



## Délibérations examinées lors de la séance du Bureau communautaire du 12 janvier 2026

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Bureau est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : [www.valesdunes.fr](http://www.valesdunes.fr)

N° de délibération	Intitulé	Décision
2026/1B	Transports scolaires - Conventions de prise en charge des accompagnateurs dans les bus scolaires	Approuvée
2026/2B	Modification des tarifs de la régie de recettes et d'avances de l'Office de Tourisme	Approuvée
2026/3B	Modernisation des équipements de support de désenfumage	Approuvée
2026/4B	Mission de MOA - Piste cyclable Frénouville Bellengreville	Approuvée

*L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications.*